

TERRITOIRE DE RWANDA-URUNDI

Ruhengeri, le 25 octobre 1951.-

RESIDENCE DU RWANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 2451 /Séc.

A.

Objet:

Occupation gîte Lemera

-:-

Mesdemoiselles,

Ruhengeri



4399

j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du 22 octobre courant, par laquelle vous me demandez de pouvoir occuper le gîte de Lemera.

Ce gîte sera libre et ce sera sûrement la première fois que ses murs abriteront une <sup>se</sup>semblante jeunesse. Les clés sont toujours détenues par le gardien. Le gîte n'est pas meublé. Si vous ne possédez pas de malles lit, le territoire se fera un plaisir de vous en prêter.

Ayez soin de vous arrêter au chef-lieu, au passage, pour que nous puissions vous remettre un billet à l'adresse du gardien.

Veillez agréer, Mesdemoiselles, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN.

f.

Mesdemoiselles Gizzi et Pierret  
Institutrices, école officielle  
de G O M A.-

-----

Kisenyi, 22 oct. 57.

Monsieur l'Administrateur,

Nous serions très désireuses  
de passer la nuit du  
mercredi 31 oct ou celles des  
vendredi 2 nov et samedi 3 nov,  
dans le gîte de Lemera situé  
dans votre territoire

Voudriez vous nous faire  
savoir si la chose est possible  
et, dans l'affirmative, l'endroit  
où nous pourrions trouver les  
clés.

Dans l'attente de votre réponse,  
nous vous envoyons d'expressions  
de nos meilleurs sentiments.

A. El Jizzi Thierck instituteur - école officielle  
EOMA